

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

LA REVOLTE
DU GHETTO DE VARSOVIE

**AFRIQUE DU SUD:
GREVES, PROCES,
AIDE FRANÇAISE**

**D.O.M.: LE BREVIAIRE
DE LA FRAUDE**

**ETRE IMMIGRE
EN FRANCE**



procuration de mandant pour voter au nom de **Yamps Niguel**, épouse **Damour...** décédée en 1958 !

Distribution massive de cartes électorales

A la Réunion, à Saint-Denis, dans la seconde circonscription, une distribution massive de cartes électorales a lieu le 3 mars au matin tandis que des personnes connues pour leurs opinions démocratiques, telle **Mme Amelin**, secrétaire générale de l'**Union des Femmes Réunionnaises**, se voient refuser leur carte.

Envahissement des bureaux de vote par des nervis

A la Réunion, à Cilaos : un groupe d'individus menés par le maire envahit le 18 mars les bureaux de vote et insulte sans discontinuer les assesseurs de la liste de la gauche unie.

A Piton-Saint-Leu, deux groupes de 50 hommes de main dirigés par **M. Legros**, suppléant de **M. Debré**, investissent les bureaux de vote.

A l'intérieur de la mairie de l'**Etang-Salé**, l'assesseur de la liste **Vergès**, le professeur **Martinez** est frappé violemment par son homologue U.D.R., **Matais Narbonne**.

Même scénario à **Saint-Paul**, où assesseurs et délégués de la liste de gauche, cernés par les mêmes, ne peuvent procéder au dépouillement et signer les procès-verbaux que sous la menace de couteaux...

Au 10^e bureau de **Saint-Benoit (La Confiance)**, un conseiller municipal entre dans le bureau de vote armé d'un revolver.

Dans le 25^e bureau de **Saint-Denis**, un groupe de personnes menace l'assesseur de la gauche unie qui exige que les électeurs justifient de leur identité avant de voter.

Chantages, pressions et intimidations exercées sur les électeurs

● Au niveau de la propagande :

— Dans la 2^e circonscription de la Réunion, **M. Debré** n'hésite pas à écrire lui-même à chaque abstentionniste du premier tour pour l'inciter à voter pour le candidat « national » au second tour, **M. Fontaine**. Pour ce faire, il utilise un papier à en-tête du ministère d'Etat et termine sa lettre par ces mots manuscrits : « **En votant dimanche, pensez à votre famille et à vos enfants. Avec ma sympathie : M. Debré.** »

— Des tracts mensongers et diffamatoires, non signés, sont lancés par milliers dans les rues de **Saint-Louis, Saint-Paul, Le Port...**

● Libéralités en nature :

— A **Saint-Benoit**, dans la 1^{re} circonscription de la Réunion (de **M. Debré**), le maire fait des cadeaux en vivres en remettant des bons à en-tête de la mairie honorés par des commerçants.

— A **Saint-Joseph**, des bons d'essence sont distribués couplés à des bulletins verts du candidat de droite, **M. Cerneau**, pour le scrutin. Enfin, toujours à **Saint-Joseph**, **M. Arsène Hopin** organise à l'aide de la 504 du maire, le ramassage des électeurs et avant de voter leur verse, derrière la maison, une somme de 1 000 F CFA en accompagnant ce geste d'une adresse à voter **M. Cerneau**.

— A **Saint-Leu**, le jour du premier tour de scrutin, comme un peu partout dans l'île, des cars sont affrétés pour convoier les électeurs susceptibles de voter U.D.R. Lors du transport à **Saint-Leu** des personnes venant de **La Fontaine** et de l'**Etang**, trois agents électoraux de la liste U.D.R. distribuent aux passagers des bulletins verts au nom du candidat de la « majorité ».

Ces passagers doivent présenter pour le retour les quatre bulletins pris au bureau de vote et ne peuvent remonter dans le car qu'à cette seule condition.

● Pressions directes et intimidations :

— Au bureau de **Bois-de-Nèfles**, (com-

mune de **Saint-Paul**), le garde champêtre exige des électeurs qu'ils lui remettent le bulletin rose **Vergès** (gauche unie) à la sortie pour s'assurer qu'ils n'ont pas voté pour lui. Au 4^e bureau femmes de **Saint-André** (1^{re} circonscription), le témoin administratif chargé de la régularité des élections, dirige lui-même les électrices vers la pile de bulletins verts en leur disant : « **Prenez trois bulletins et votez bulletin vert Michel Debré - bulletin de la France** ». Vers 16 heures, dans un autre bureau de **Saint-André**, **M. Debré** se présente lui-même, accueilli aux cris de « **Vive Debré** » poussés en chœur par les assesseurs et délégués de sa liste.

— A la **Martinique**, les allocations familiales sont versées un mois à l'avance et les intéressés sont avertis : si la gauche passe, il n'y en aura plus !

Utilisation de C.R.S.

et de « kèpis rouges » dans la rue et les bureaux de vote

— **Guadeloupe** (1^{re} circonscription) : dans la commune du **Gosier** — où le maire est le candidat U.D.R., **M. Hélène** — les assesseurs sont des C.R.S. ! Tandis qu'à **Basse-Terre**, ils font office de colleurs d'affiches du candidat « officiel » !

A

MR LE PRESIDENT DU M.R.A.P. 124 RUE SAINT DENIS
PARIS 2^{EME}

OFFICIEL

HONNEUR VOUS INFORMER IMPORTANTES FRAUDES ELECTORALES PERPETREES

PAR CANDIDATS OFFICIELS U.D.R. AVEC APPUI PRET SOUS-PREFET

CERTAINS MAGISTRATS ENORMES FORCES DE POLICE : CRC GARDENOBILES

STOP FRAUDES CARACTERISEES PAR ENLEVEMENT URNE FALSIFICATIONS

PROCESVERBAUX FAUSSES SIGNATURES EMARGEMENTS ANTICIPES MASSIFS

BARRAGE D'URNES EXPLUITION ASSESSEURS ET CANDIDAT ADVERSES

BUREAU VOTE VOTES MULTIPLES ABSENCE

Ci-dessus le début du télégramme envoyé par **M. Marcel Gargar**, sénateur de la Guadeloupe et maire-adjoint de Pointe-à-Pitre, au président du M.R.A.P. Dès réception, **Albert Lévy**, secrétaire général du M.R.A.P. adressait une lettre à **M. Marcellin**, ministre de l'Intérieur, et à **M. Deniau**, secrétaire d'Etat chargé des D.O.M. et T.O.M.,

L'AFRIQUE DU SUD, PARLONS-EN...

LA France est celui des pays « occidentaux » qui entretient les plus actives relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Elle est son premier fournisseur d'armes. Elle le fait bénéficier d'un appui économique considérable. Enfin, sur le plan politique et moral, elle lui est fort précieuse, négligeant d'intervenir ou s'abstenant lorsque l'O.N.U. condamne **Prétoria**, refusant de participer — comme récemment à **Oslo** — aux conférences internationales chargées par les Nations Unies d'étudier les problèmes de la décolonisation et de la survivance de régimes racistes en Afrique.

De tout cela, le lecteur de « **Droit & Liberté** » est régulièrement tenu informé. Mais que dire de celui qui ne lit que la « grande presse ». Dans la plupart des cas, il ignore à peu près tout de cette réalité. Car pèse sur la question de l'apartheid et du soutien que lui apporte la France, un épais silence, jalousement entretenu. Il faut être particulièrement attentif pour dénicher, de temps à autre, quelque minuscule « entrefilet » sur l'Afrique australe. Tout au plus pourra-t-on se rabattre sur une publicité touristique proclamant : « *L'Afrique du Sud ne se visite pas, elle s'ex-*

plote. L'Afrique du Sud, c'est le dépaysement total : un climat doux et ensoleillé, des paysages uniques au monde et les immenses réserves d'animaux en liberté »...

Sur les réserves de noirs, les journaux qui publient ces placards alléchants se taisent.

Plus que jamais, il devient urgent de poser la question : Pourquoi ne parle-t-on pas de l'Afrique du Sud ? Qui dresse ce mur de silence intolérable qui rend notre pays complice de l'apartheid ? Qui osera faire état honnêtement de ce qui se passe à l'autre bout de l'Afrique ?

A l'occasion de la Journée internationale contre la discrimination raciale, instituée par l'O.N.U. le 21 mars, le M.R.A.P. s'est adressé aux députés (1) pour leur demander de prendre position sur l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Une démarche semblable était faite auprès des directeurs de journaux.

Ce n'est là qu'un début. Il appartient à tous les antiracistes d'intervenir, d'agir pour que la vérité soit dite.

Oui, l'Afrique du Sud, parlons-en !...

(1) Voir les réponses reçues dans la rubrique « La vie du M.R.A.P. », page 34.

L'AIDE FRANCAISE

Les blindés utilisés par l'armée sud-africaine (en majorité de marque **Panhard**) sont montés depuis peu en **Afrique du Sud** même ; ainsi que les missiles sol-air (**Cactus/Crotale**) dont la mise au point a été financée conjointement par les gouvernements français et sud-africain.

Depuis 1963, la moitié de l'aviation sud-africaine (500 appareils environ) est constituée d'appareils français (**Mirage, Mystère**). Sur 100 hélicoptères dont dispose l'armée, 80 sont de fabrication française (**Alouette et Super-Frelon**). En 1970-1971, trois sous-marins destinés à l'**Afrique du Sud** (avec 12 lance-torpilles) ont été construits à **Nantes**. Le 26 février 1972, l'**Afrique du Sud** a annoncé l'achat à la France d'une grande quantité de fusils semi-automatiques **R 3** (montés en **Afrique du Sud**).

Les principales exportations françaises vers l'**Afrique du Sud** consistent en biens d'équipement. Elles ont augmenté de 600 % en 12 ans.

La collaboration économique se traduit également par d'importants investissements. La **Banque d'Indochine** a créé une filiale (**French Bank**), en **Afrique du Sud** ; de nombreuses transactions passent par la **Banque de Paris et des Pays-Bas**.

Parmi les entreprises qui collaborent et qui installent des filiales en Afrique du Sud : **Thomson C.S.F., C.G.E., Alsthom, Compagnie française des Pétroles, Renault, Peugeot, Air Liquide, Dassault, Matra, Chargeurs Réunis, Messageries Maritimes, U.T.A...**

Inconscience ou cynisme ?

« Au pays du **Docteur Barnard** » : sous ce titre, « **Télé-Médecine** » (n° 331, du 17/24 février 1973) publie un article dont l'objet n'est autre que de justifier l'apartheid. La ségrégation, affirme l'auteur (qui vient, précise-t-on, « d'effectuer un long périple en République Sud-Africaine »), est « une réponse pratique », « une réponse positive à une situation de fait qui semblait dangereusement inextricable ». « Cette politique », ose écrire le reporter anonyme « est appliquée intelligemment aussi pour la vie sauvage, qui a été magnifiquement protégée dans d'immenses réserves ».

Et après avoir ainsi comparé les Africains à des fauves, il s'efforce de minimiser les conséquences de l'apartheid. Voici quelques-uns de ses « arguments » :

« La ségrégation des toilettes pour blancs et noirs s'apparente plutôt à celle qui existe entre **Ladies et Gentlemen** ; celle des transports aux première et troisième classe des chemins de fers français (...). Pour la ségrégation du logement, priez de se rappeler les étages de chambres de bonne mansardées et le refus de louer à certains locataires arabes de banlieue. »

Rien de choquant, donc, dans tout cela ! D'ailleurs, explique doctement l'auteur, les noirs « préfèrent par exemple un travail moins payé, mais moins assidu ou astreignant, avec la possibilité de s'arrêter pour danser, en plein travail »...

Quant à l'« apartheid sexuel », qui fait que « tout immigrant européen surpris

avec une noire a droit à 6 mois de prison ferme, la confiscation de tous ses biens et l'expulsion », et qui vaut dans les mêmes cas, trois ans de prison aux Sud-Africains eux-mêmes, l'auteur de l'article n'y voit que prétexte à gaudriole : les « pauvres blancs frustrés dans leur désir de peau noire et de chaleur féminine », n'ont-ils pas à leur disposition des prostituées blanches ? et ne peuvent-ils pas aller satisfaire leurs aspirations dans un Etat noir voisin ?

Décidément, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes racistes possible. Et, en France, un journal médical fait l'éloge de cette politique « intelligente ». Inconscience ou cynisme ? Dans l'une ou l'autre hypothèse, c'est effarant !



Alexandre Moumbaris

Six hommes en danger

PROCES A PRETORIA

Le 19 mars s'est ouvert à Pretoria, devant la Cour Suprême de la République d'Afrique du Sud un nouveau procès politique.

Au nombre de six : Alexandre Moumbaris, 34 ans, Australien, né de parents français ; John William Hosey, 23 ans, originaire d'Irlande du Nord ; Tloi Théophilus Cholo, 45 ans et Sandi Sijaka, 30 ans, tous deux natifs du Transkei-Maquina ; Justive Mpanza, 34 ans, et Petrus Aron Imtembu, 37 ans, originaire du Natal, ces hommes sont tous accusés d'avoir pris part à des activités « terroristes » ; au sens, bien sûr où l'entend la législation répression en Afrique du Sud, c'est-à-dire définie de manière si large que le Président de l'Etat peut assurément « considérer » comme « terroriste » quiconque se prononce contre le racisme ou contrevient à l'un des innombrables règlements qui assurent la ségrégation raciale.

Mme Moumbaris raconte

Mme Marie-José Moumbaris, qui est française, a été arrêtée en même temps que son mari. Enceinte, elle fut libérée et expulsée après avoir été détenue au secret pendant quatre mois. Actuellement à Paris, l'épouse du principal accusé a bien voulu reconstituer pour « Droit et Liberté » les faits qui se sont déroulés depuis leur départ de Londres le 8 juin 1972, où ils se sont envolés pour le Mozambique.

Accomplissant un voyage d'étude, M. et Mme Moumbaris se sont rendus en Swaziland et sont entrés en Afrique du Sud le 27 juin. Après avoir séjourné une semaine sur la côte sud du Natal, ils ont gagné le Botswana via Johannesburg. C'est le 19 juillet, au moment où le couple a traversé la frontière pour retourner en Afrique du Sud que des policiers en civil les ont arrêtés. Leur voiture louée, a été fouillée, et ils ont été immédiatement séparés, conduits à Pretoria pour être interrogés de minuit à six heures du matin, avant d'être enfermés dans deux cellules « de quatre pas sur cinq ».

Dès le début de son incarcération, Mme Moumbaris avait demandé la visite

du Consul de France. Or, en application de la loi sur le terrorisme (Terrorism Act, de 1967) la visite à un prisonnier par des agents consulaires n'est pas autorisée. Pendant les six premières semaines de détention, elle a été interrogée chaque jour de neuf heures à la mi-après-midi ; parlant à peine l'anglais et pas du tout l'afrikaan, elle n'a cependant pu bénéficier d'un interprète qu'au bout d'une longue période.

Pendant ce temps, les familles sans nouvelles étaient intervenues auprès des ambassades de France et d'Australie. Toutes les recherches effectuées sont restées vaines. La « police de sécurité » sud-africaine, le B.O.S.S. (Bureau Of State Security, créé en 1969, détient des pouvoirs exorbitants, celui entre autres d'interdire à la presse de publier des informations relatives à ses activités) déclarait ne rien savoir sur le couple.

Cette police n'a pas hésité à envoyer un de ses agents, âgé de 25 à 30 ans, parlant bien le français, au domicile de la mère d'Alexandre Moumbaris qui réside à Paris. Cet homme lui a présenté une lettre de son fils qui déclare notamment : « Le porteur de cette lettre est un homme que j'ai rencontré ici et il m'a demandé s'il pouvait passer deux jours à notre appartement de Londres. Je te demande donc d'avoir l'amabilité de lui donner la clé de la maison, laquelle je crois, est en ta possession. »

Par la suite, toujours sans nouvelles de son fils, la mère d'Alexandre Moumbaris s'est rendue à Londres. Là, elle a trouvé un appartement aux tiroirs saccagés, aux chaises renversées, aux multiples papiers éparpillés sur le sol.

Après cette opération, dans la prison de Pretoria, Mme Moumbaris reconnaissait au cours d'un interrogatoire mené par les hommes du B.O.S.S., une photographie qui provenait sans aucun doute de son appartement de Clapham South...

Devant la Cour Suprême, depuis le début du procès, l'intention du gouvernement raciste de Verster est claire. Il s'agit, à travers les accusations lancées, de prouver que c'est de l'étranger et non pas du pays lui-même que s'organise la lutte pour mettre fin au régime d'apartheid.

L'acte d'accusation présenté par le pro-

curateur Rees est significatif à cet égard. De nombreux chefs sont retenus vis-à-vis surtout du principal accusé ; qui sont notamment d'avoir « transporté des Africains » et « d'avoir photographié des parties de territoire afin de faciliter un débarquement secret ! ». Les journaux sud-africains font même état d'un bateau ayant à son bord un « commando de débarquement », qui serait parti de la Somalie et qui mystérieusement... ne serait jamais arrivé en Afrique du Sud.

J.W. Hosey pour sa part, arrêté le 28 octobre 1972, aurait été trouvé en possession de deux « pass ». (Les Africains sont astreints à toujours porter sur eux ce livret d'identité spécial, où divers tampons et timbres fiscaux doivent attester que le porteur a satisfait à toutes ses obligations. Le seul fait d'être trouvé sans « pass » constitue une infraction qui entraîne l'arrestation immédiate.)

Interrogé du lundi au jeudi, bénéficiant seulement de six heures d'interruption, il a déclaré devant le tribunal avoir été frappé à coups de poings et drogué.

En ce qui concerne Sandi Sijaka, un témoin a déclaré qu'« un homme lui ressemblant » lui a donné des indications sur la manière de fabriquer divers explosifs. Contre-interrogé par les avocats de la défense M^{rs} Bizos, Renke et Dannhauser, il n'était pas sûr de l'identité de l'homme, qu'il aurait pourtant rencontré deux fois et qui lui aurait affirmé « venir de l'étranger pour mener la guerre contre les blancs... ». Etrange témoin qui ne se rappelle pas non plus les détails de fabrication des explosifs. Le juge Boshoff a été contraint de reporter à une date ultérieure la suite de l'interrogatoire...

Les curieux témoins

Poursuivant la série des curieux témoins, plus que favorables à l'accusation, Nicola Kumbela affirme lui, avoir rencontré les quatre accusés africains dans plusieurs « centres d'entraînement » situés à l'étranger. Il serait allé jusqu'à la mer Caspienne en compagnie de ces hommes pour apprendre entre autres... à ramer !

Autre fait qui donne une idée des méthodes employées pour justifier l'accusation : M. Mose arrêté le 28 octobre se transforme, c'est le prix de sa libération, en témoin à charge pour faire état des activités des accusés qu'il aurait connus comme membres de l'African National Congress. (Fondée en 1912 et déclarée illégale en 1960 : tous les chefs de l'A.N.C. sont aujourd'hui en prison ou en exil). Rappelons que les six hommes arrêtés sont accusés d'être membres ou actifs supporters de cette organisation et qu'à ce seul titre, ils risquent les sanctions qui s'appliquent au cas de trahison ; c'est-à-dire un minimum de cinq ans de prison jusqu'à la peine capitale. M. Mose a montré le bout de l'oreille en contre-attaquant un des défenseurs M^{rs} Bizos insinuant qu'il était par trop renseigné sur l'activité de ce mouvement.

Renforcer la peur

De toute évidence, avec ce prétendu débarquement de « chefs de guérilla » le gouvernement entend, à la veille des élections, renforcer la peur et confirmer ses thèses sur les menaces d'interventions étrangères, comme le prouve le témoignage d'un fidèle du régime, officier du B.O.S.S., le Major Stadler. A la question posée : Y a-t-il eu d'autres infiltrations en Afrique du Sud ? il répond que la police a toujours agi d'une manière suffisamment rapide pour étouffer tous les complots, et prétend que les récentes grèves sont les seuls troubles qui peuvent être attribués à des infiltrations dans la dernière période.

Alexandre Moumbaris est actuellement isolé dans le quartier des condamnés à mort ; il doit assister au départ de ces hommes vers le lieu d'exécution. (Seize exécutions ont eu lieu depuis le début de cette année en Afrique du Sud. En 1972 87 condamnés ont été pendus.) A plusieurs reprises son avocat a demandé le changement de son lieu de détention, jusqu'ici sans cesse refusé. Le 11 avril, il a tenté de se suicider.

Arrêtés depuis juillet 1972, tenus au secret pendant de nombreux mois, torturés, privés de tout contact avec leurs avocats, subissant une très longue détention, ces accusés témoignent des méthodes sur lesquelles s'appuie l'apartheid. Ces méthodes visent tous les adversaires du racisme.

Il est important aujourd'hui que les démocrates agissent pour protéger les droits fondamentaux et la vie même d'Alexandre Moumbaris et de ses compagnons.

Michel PHILY.

AFRIQUE: POURQUOI LA FAMINE ?

IL n'est sans doute pas de problème plus grave et plus lourd de conséquences dans les années à venir que celui de l'opposition entre la croissance des pays industriels et l'aggravation de la misère dans les pays à l'économie sous-développée.

Loin de s'atténuer, le fossé s'approfondit de jour en jour.

Malgré les efforts de quelques gouvernements de ces pays, l'aide des organisations internationales et des pays socialistes, en dépit des efforts de certains hommes d'Etat, plus lucides — ou plus prévoyants — que d'autres, efforts souvent battus en brèche par des campagnes de style « cartériste » empreintes d'un égoïsme national étroit et à courte vue, la situation des peuples du Tiers-Monde se fait chaque jour plus précaire.

Et cela, même lorsque les conditions météorologiques sont normales, que la récolte et l'élevage peuvent s'effectuer dans les conditions habituelles.

**

Mesure-t-on dès lors la profondeur de la détresse de ces populations quand — à leur pauvreté croissante — vient s'ajouter une catastrophe naturelle ?

C'est ce drame que connaît aujourd'hui une importante partie de l'Afrique, sur laquelle s'est abattue une sécheresse telle qu'elle n'en avait pas connue depuis le début du siècle.

Six pays : le Mali, le Sénégal, le Niger, la Haute-Volta, la Mauritanie et le Tchad, sont particulièrement atteints.

Leurs habitants sont — à brève échéance — et si une vaste campagne de solidarité n'est pas menée à bien, menacés de famine et de mort lente.

Voici trois ans déjà que ces pays souffrent de la sécheresse. Mais la situation qui s'était lentement dégradée a atteint désormais le seuil critique. Une bonne partie du cheptel, principale ressource de certaines régions où les populations ne vivent que de l'élevage, a péri, faute pour les bêtes de trouver la nourriture et l'eau indispensables.

Le voyageur qui parcourt ces régions peut voir autour des points d'eau taris,

le long des routes et des pistes, sur la terre que la chaleur craquèle, les cadavres de troupeaux entiers.

Les récoltes — qu'il s'agisse des céréales, du mil, du riz ou de l'arachide — ont diminué parfois des deux tiers.

Or, de telles cultures sont non seulement la base des ressources des habitants déjà réduites par la médiocrité des « prix de traite » auquel les payent les importateurs étrangers, mais aussi leur seule nourriture.

Les populations nomades affluent vers les villes ou les régions moins atteintes par le fléau ; elles se heurtent — malgré la proverbiale hospitalité africaine — aux habitants de ces régions, soucieux de préserver leur propre subsistance et celle de leurs enfants.

Les experts de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) ont déclaré que « plusieurs millions de personnes pourraient mourir de faim ».

Mais, devant l'ampleur du drame, ces mêmes experts expriment leur découragement : « Rien ne peut être fait... » (A.F.P., 9 février 1973).

Ce renoncement ne peut être admis.

A long terme, les remèdes sont connus.

La sécheresse, fléau qui a ravagé nombre de pays dans l'histoire ancienne a été jugulée dans les territoires où les moyens nécessaires ont été mis en œuvre.

Qu'il s'agisse de barrages, d'aménagement de fleuves, de forages, etc., ces moyens ont été parfaitement maîtrisés par les scientifiques et les techniciens du monde moderne.

**

Mais, dans l'immédiat, c'est sur chacun de nous que repose la solution.

Il dépend de nos efforts, de l'action que nous saurons mener auprès de nos organisations et de nos gouvernements, de la campagne d'opinion que nous saurons impulser, que des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants bénéficient de l'aide indispensable ou soient condamnés.

Pierre BRAUN